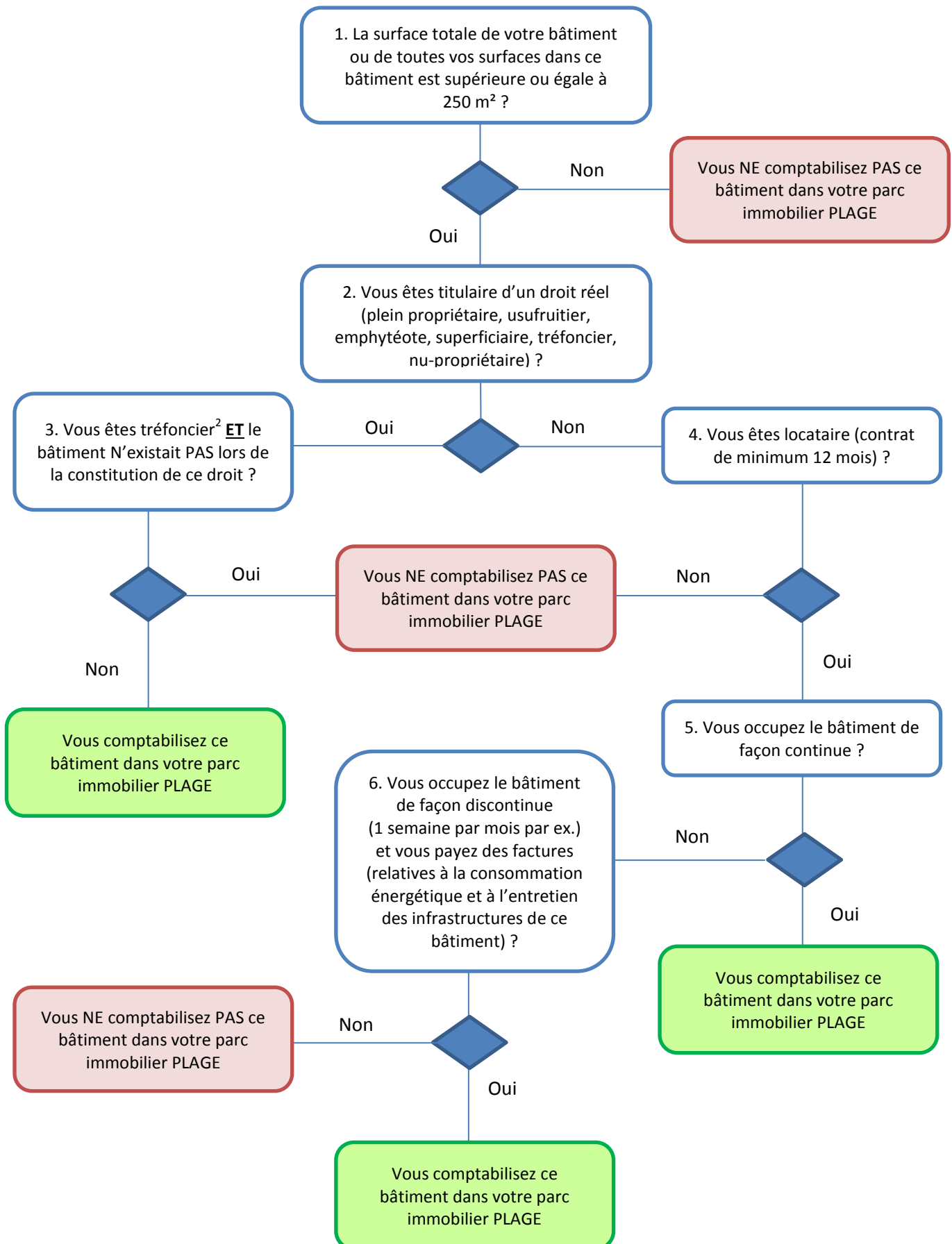


# Logigramme synthétique

## Comment identifier les bâtiments<sup>1</sup> à comptabiliser dans votre parc immobilier PLAGE ?



1. Veuillez vous référer au chapitre 3.3 du Protocole pour en savoir plus sur la notion de bâtiment dans la réglementation PLAGE.

2. Lorsqu'un droit de superficie ou un droit d'emphytéose (ou bail emphytéotique) est constitué.